

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 31 janvier 2014

Présents : M Marcel **JACQUIN**, Maire, Président.

Daniel **DALLERY**, Jean-Paul **ANDRE**, Karine **BALUFIN**, Sylvain **BOUVIER**, Gisèle **PLAZA**, Simone **BARGE**, Jean-Louis **GREAU**, Marie-Odile **ROUSSELET**, Lucienne **MARTIN**, Jean-Yves **NOEL**.

Excusés : Gilles **CUGNO** et Mara **PHILIP**

Secrétaire : Gisèle **PLAZA**

Procurations : Gilles **CUGNO** à Daniel **DALLERY** et Mara **PHILIP** à Gisèle **PLAZA**

A l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 décembre 2013 est approuvé.

Centre Aquatique de Loisirs – Définition des différents tarifs – Année 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les nouveaux tarifs du Centre Aquatique de Loisirs tels qu'ils sont repris sur les 3 tableaux joints en annexe, à compter du 1^{er} février 2014.

Modification du tableau des emplois permanents de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer 1 emploi d'Agent d'entretien des bâtiments communaux à pourvoir dans le cadre d'emplois des Adjointes Techniques, à raison de 17h30 par semaine.

Construction d'une caserne de gendarmerie – Marché de travaux – Avenant n°1 – Lot n°2a

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 01 ayant pour objet la nouvelle répartition entre cotraitants.

Recensement de la population de la Commune – Rémunération des agents recenseurs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer la rémunération des 2 agents recenseurs, d'une part, sur la base d'un forfait correspondant à un mois de salaire au SMIC pour l'agent recenseur externe et d'autre part, sur la base du régime indiciaire en heures supplémentaires pour l'agent de la collectivité, du 16 janvier 2014 au 15 février 2014 inclus.

Acquisition cuisine – Maison 1248 rue Claires Fontaines

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la cuisine intégrée, installée par le dernier locataire, pour la somme de 2 800,00 € TTC.

Lycée de Saint Sorlin - Annulation d'un titre de recettes de l'année 2012

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 4 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions, décide de statuer et émet un avis défavorable à l'annulation du titre de recettes n° 166/2012 pour un montant de 7 280,00 €.


Cession d'un chapiteau

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de céder un chapiteau à l'Aérodrome de Bourg – Terre des hommes à JASSERON (Ain) pour un montant de 2 000,00 € TTC.

Questions diverses

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-VULBAS, le 3 février 2014

Le Maire,

Marcel JACQUIN